

Madame, Monsieur,

Le SMICTOM que je préside est une collectivité de 40 000 habitants fonctionnant en régie tout comme une mairie ou une communauté de communes.

Sa compétence est la collecte et le traitement des déchets ménagers.

✓ Le SMICTOM : c'est cinquante personnes qui s'affairent à la gestion des déchets.

✓ Le SMICTOM : c'est 24 élus qui prennent des décisions à chaque comité syndical.

Le devoir des élus et du personnel est d'agir pour une réduction de nos déchets.

C'est par un bon geste de tri que nous maîtrisons les coûts et maintenons un taux de taxe qui n'a subi aucune augmentation depuis 3 ans.

Merci à tous afin que nous laissons aux générations futures une planète propre.

Bien Amicalement

J.-M. DEZELU,  
Président du SMICTOM  
de Lamotte-Salbris

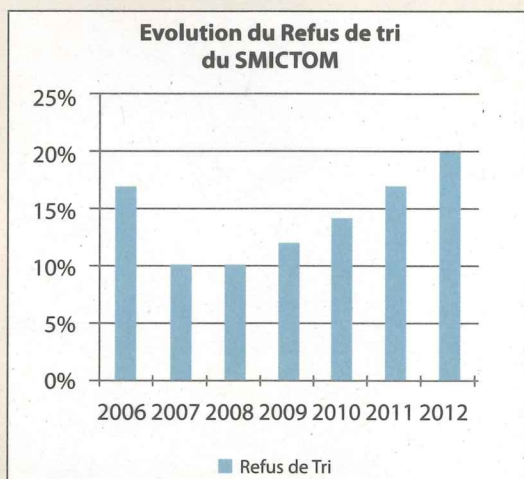
Allez visiter le nouveau site internet du SMICTOM :  
**[www.smictom.lamotte-salbris.com](http://www.smictom.lamotte-salbris.com)**



*au refus de Tri*



**Non**  
**aux**  
**GIBIERS**  
dans les  
**BACS JAUNES**



On retrouve en moyenne 20 % d'erreurs dans nos bacs jaunes ! Essentiellement dues aux plastiques non recyclables tels que barquettes, pots de yaourt ou de crème fraîche, film... **Pour le plastique, la règle est simple : on ne dépose dans le bac jaune que les bouteilles et flacons.**

Plus nous recyclons, plus nous sommes aidés par Eco-Emballages.

Il convient donc d'être très attentif au tri.

Si vous avez un doute, il est préférable de jeter dans la poubelle traditionnelle.

## LE BON TRI



## LES INTERDITS



### EMBALLAGES MÉNAGERS

Cartons, briques alimentaires (vides)



Plastiques : bouteilles d'eau, de lait et produits d'entretien ; flacons de gel douche et shampoing



Boîtes de conserve, aérosols, canettes



**Il faut respecter les consignes sans rien y ajouter**



ECO  
EMBALLAGES

### A NE PAS METTRE DANS VOS BACS JAUNES



**Trier est une manière directe, simple et efficace d'agir pour notre environnement !**

# Les bons gestes de tri pour les journaux-magazines et les emballages en verre



Les journaux - magazines - prospectus - écrits blancs catalogues - annuaires - livres et cahiers débarrassés de leur couverture rigide

## ATTENTION !

Certains déchets ne peuvent pas être recyclés : papier gras, vaisselle en carton, mouchoirs en papier, essuie-tout, couche-culotte, papier kraft, films plastiques enveloppant les revues, papier cadeau, papier déchiré en petits morceaux, papiers peints ...

Ils doivent être déposés dans le bac destiné aux ordures ménagères.



Avec le tri, un papier a plusieurs vies

## A ne pas déposer dans les colonnes !

- la porcelaine, les verres à boire, la vaisselle,
- les pots en terre cuite, la faïence, la céramique,
- le cristal, le pyrex, les vitres, les miroirs,
- les ampoules, les néons.

## Pourquoi ne peut-on pas mettre le verre cassé au recyclage?

Le verre à vitre et la vaisselle ont une composition chimique différente du verre d'emballage ménager ce qui rend impossible leur intégration au calcin utilisé dans les fours verriers où sont produits les bouteilles ou les bocaux.



Pots et bocaux, bouteilles en verre (Merci de retirer les bouchons et les couvercles)

Bien se séparer de ses textiles, c'est facile, voilà les bons gestes de tri à suivre !



Les vêtements et chaussures que vous ne portez plus, le linge de maison dont vous n'avez plus l'usage...

Rassemblez les textiles **propres et secs** dans un sac, les chaussures dans un autre.

- Attachez les chaussures par paire (par les lacets ou avec un élastique) pour éviter qu'elles ne se dépareillent.
- Fermez bien le sac ;
- Pensez aux trieurs : évitez les sacs trop volumineux, trop lourds



En revanche, n'y mêlez PAS les textiles qui ont servi pour des travaux ménagers, **le linge mouillé et/ou souillé.**



# HORAIRES D'OUVERTURES DÉCHÈTERIES

| COMMUNES               | HIVER   | ÉTÉ   |
|------------------------|---|---|
| LAMOTTE-BEUVRON        | Du 16/09 au 31/03<br>LUNDI 13h30 à 17h30<br>MARDI 8h à 12h et 13h30 à 17h30<br>VENDREDI 13h30 à 17h30<br>SAMEDI 8h à 12h et 13h30 à 17h30   | Du 1 <sup>er</sup> /04 au 15/09<br>LUNDI 13h30 à 17h30<br>MARDI 8h à 12h et 13h30 à 17h30<br>VENDREDI 13h30 à 17h30<br>SAMEDI 8h à 12h et 13h30 à 17h30   |
| SALBRIS                | Du 1 <sup>er</sup> /11 au 31/03<br>LUNDI - MARDI - VENDREDI - SAMEDI<br>8h à 12h30 et 13h30 à 17h15   | Du 01/04 au 31/10<br>LUNDI - MARDI - VENDREDI - SAMEDI<br>8h à 12h30 et 13h30 à 18h00   |
| MENESTREAU EN VILLETTE | Du 16/10 au 15/04<br>LUNDI 14h à 17h<br>SAMEDI 8h30 à 12h   | Du 16/04 au 15/10<br>LUNDI et MERCREDI 14h à 17h<br>SAMEDI 8h30 à 12h   |
| MARCILLY EN VILLETTE   | Du 1 <sup>er</sup> /10 au 31/03<br>MERCREDI 13h30 à 17h<br>SAMEDI 8h à 12h  | Du 1 <sup>er</sup> /4 au 30/09<br>MERCREDI 14h à 17h30<br>SAMEDI 8h à 12h   |
| SELLES SAINT DENIS     | Du 1 <sup>er</sup> /11 au 28/02<br>LUNDI et VENDREDI 14h à 17h30<br>SAMEDI 8h30 à 12h   | Du 1 <sup>er</sup> /03 au 31/10<br>LUNDI et VENDREDI 14h à 18h<br>SAMEDI 8h30 à 12h   |
| LA FERTE-IMBAULT       | LUNDI 8h30 à 12h<br>SAMEDI 8h30 à 12h   | LUNDI 8h30 à 12h<br>SAMEDI 8h30 à 12h   |
| THEILLAY               | LUNDI 14h15 à 17h15<br>SAMEDI 8h15 à 11h45  | LUNDI 14h15 à 17h15<br>SAMEDI 8h15 à 11h45  |
| SOUESMES               | LUNDI 8h à 12h<br>SAMEDI 9h à 12h et 14h à 17h  | LUNDI 8h à 12h<br>SAMEDI 9h à 12h et 14h à 17h  |
| LA FERTE ST AUBIN      | Du 1 <sup>er</sup> /11 au 31/03<br>LUNDI 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h<br>JEUDI 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h<br>VENDREDI 8h30 à 12h30 et 13h30 à 18h<br>SAMEDI 8h30 à 12h30 et 13h30 à 18h | Du 1 <sup>er</sup> /04 au 31/10<br>LUNDI 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h45<br>JEUDI 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h45<br>VENDREDI 8h30 à 12h30 et 13h30 à 18h45<br>SAMEDI 8h30 à 12h30 et 13h30 à 18h45 |

**Les déchèteries :** La déchèterie permet la valorisation ou l'élimination des déchets des particuliers qui ne peuvent être collectés par le service traditionnel de collecte des ordures ménagères. Et sous certaines conditions, les professionnels peuvent également déposer leurs déchets encombrants mais en aucun cas leurs déchets dangereux. (Se renseigner auprès des services du SMICTOM).

Elle permet :

- d'orienter les déchets vers des filières de valorisation,
- de regrouper et de traiter les déchets dangereux dans des filières adaptées,
- de protéger l'environnement des communes en évitant les dépôts sauvages,
- Quel que soit leur mode de collecte, tous ces déchets sont ensuite acheminés vers des équipements spécialisés pour y être traités et revalorisés.



## Les déchets acceptés :

Métaux - Gravats - Déchets verts - Bois  
Cartons - Déchets non valorisables  
Déchets d'Équipement Électriques et  
Électroniques : gros électroménagers,  
petits appareils électriques, écrans,  
lampes à économie d'énergie  
Déchets Dangereux des Ménages  
Vêtements, Verre, Journaux-magazines  
Huile de vidange, Huile alimentaire.

## Les déchets refusés déposez-les :

Ordures ménagères ➔ bac bordeaux  
Emballages recyclables ➔ bac jaune  
Bouteilles de gaz, extincteurs ➔ revendeurs  
Médicaments ➔ pharmacie  
Pneus ➔ revendeurs  
Les cadavres d'animaux ➔ équarisseurs

**HALTE**  
à la  
**RÉCUPÉRATION !**

*Toute récupération  
de déchets  
est considérée  
comme du vol  
et du recel*

SMICTOM de Lamotte-Salbris - ZI des Loaitières

41600 Nouan Le Fuzelier - Tél.02 54 88 58 28

smictom.lamotte-salbris@wanadoo.fr - www.smictom.lamotte-salbris.com



**S.M.I.C.T.O.M.**  
de Lamotte-Salbris